

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 442-9

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 442-9 qui modifie le règlement numéro 442 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 juillet 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro 442-9 intitulé :

Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 442 afin de modifier la liste des bâtiments patrimoniaux.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 3 septembre 2026, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet de :
 - Mettre à jour de la liste des bâtiments patrimoniaux.
4. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au greffe@repentigny.ca.
6. Le projet de règlement numéro 442-9 ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire.

Donné à Repentigny, ce 25^e jour du mois d'août 2026.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA